

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 décembre 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 33 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

**Lettres identiques datées du 8 décembre 2014, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères en date du 6 décembre 2014, en réponse aux exercices sur le terrain conduits par l'armée russe dans la région occupée de Tskhinvali (Géorgie) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Kaha **Imnadze**



**Annexe aux lettres identiques datées du 8 décembre 2014
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères
en réponse aux exercices sur le terrain conduits par l'armée
russe dans la région occupée de Tskhinvali (Géorgie)**

En décembre 2014, l'armée russe a commencé à conduire des exercices sur le terrain sur six champs de tir simultanément, situés dans le district militaire sud de la Fédération de Russie et dans la région de Tskhinvali (Géorgie) qu'elle occupe.

Les officiers et soldats de la 58^e armée russe conduisent actuellement des exercices à grande échelle pour lesquels ils utilisent divers systèmes d'artillerie et systèmes avancés de radiorepérage. Il convient de noter qu'ils se servent d'armes perfectionnées telles que des obusiers autpropulsés (MSTA-S), des lance-roquettes multiples (Tornado-G) et des véhicules radar (Zoopark-1) munis du système mondial de satellites de navigation GLONASS. Plus de 1 000 hommes équipés de 200 armes et autres matériels militaires participent à ces exercices.

Ces actes sont une nouvelle atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie de la part de la Fédération de Russie. Ils constituent une violation flagrante de la Constitution géorgienne, des normes et des principes du droit international et des engagements pris par la Russie au niveau international, notamment de ceux inscrits dans l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, et ils menacent la paix et la stabilité dans la région.

Le Ministère géorgien des affaires étrangères est vivement préoccupé par la question et exige que le Gouvernement russe respecte ses engagements, qu'il retire ses forces armées du territoire de la Géorgie et mette un terme à l'occupation de ses régions.

Le Ministère géorgien des affaires étrangères demande à la communauté internationale de réagir comme il convient face à cette nouvelle mesure destructrice prise par la Russie et d'empêcher toute nouvelle action destinée à compromettre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Tbilisi, le 6 décembre 2014
